Journée d'échanges « Ville accessible à tous »

13 Novembre 2012

Stéphane Gemmani – Ville de Grenoble

Pierre Revol - Handigo

inovAccess GRENOBLE 2013

Imagine une ville toute accessible

> > > INOVACCESS, un projet expérimental

- > > **Objectif : lever un des freins à l'embauche** des travailleurs handicapés en assurant une accessibilité continue de la ville au lieu de travail
- > > **Mise en œuvre du concept légal « de continuité de la chaine de déplacement »** : association de 3 acteurs principaux (Agefiph, Fiphfp, Ville de Grenoble) et de 10 partenaires (agglo, chambres consulaires, transports, Direccte, syndicats…)
- > > **Une démarche volontaire** en anticipation d'un cadre réglementaire stable (accessibilité des locaux de travail)
- > > **Une action pilote, évaluée** par un acteur extérieur en vue de capitaliser et diffuser les enseignements de la démarche à son issue (octobre 2013)

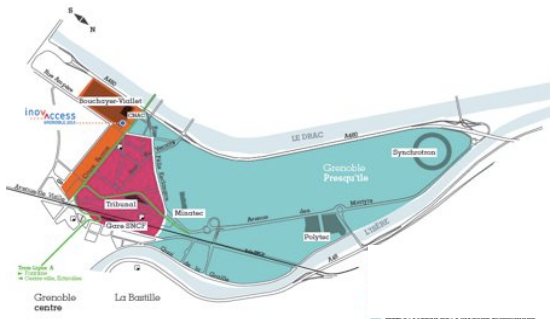

Inovaccess en chiffres :

Un périmètre de 286 ha

75 employeurs cibles

13 000 emplois

3,5 années d'expérience

>>> INOVACCESS, des moyens opérationnels

L'agence Handigo assure la coordination et l'animation du dispositif en détachant un « chargé d'opération », dédié à temps plein au programme. L'agence « Treize Avril » assure la communication du projet.

Ont également été recrutés par voie d'appels d'offres :

1. Un bureau d'études pour réaliser le diagnostic d'accessibilité
2. Trois équipes de conception (regroupant chacune architecte, bureau études technique, économiste) pour dessiner et chiffrer les projets les plus complexes

> > > Un aperçu du projet à travers ses étapes

> > L'origine du projet
> > L'organisation des acteurs
> > L'identification des bénéficiaires
> > La phase diagnostic
> > La phase avant-projet
> > La phase projet
> > Les relectures de plans

> > > L'origine du projet

- > > Des ressources conjoncturelles supplémentaires de l'Agefiph : Possibilité de développer des programmes complémentaires à son action ordinaire
- > > Volonté d'expérimenter la continuité de l'accessibilité de la ville à l'entreprise
- > > Nécessité de se rapprocher d'une collectivité locale
- > > La Ville de Grenoble répond favorablement à la proposition

Jean-Marie FAURE, Président de l'Agefiph et Michel DESTOT, Député-Maire de Grenoble

> > > Un montage partenarial

COMITÉ DE PILOTAGE (lance, cadre, organise, suit)			
Agefiph	Ville de Grenoble	Fiphfp	Handigo, Treize Avril

COMITÉ DE PROJET (adhère, promeut, relaie, participe)						
Grenoble Alpes Métropole	Région Rhône Alpes	CG Isère	Etat (Préf., DIRECCTE 38)	Chambres consulaires (CCI, CMA)	Clubs économiques	SMTC, SEMITAG

ENTREPRISES ET EMPLOYEURS PUBLICS (participent, s'engagent)		
Entreprises	Employeurs publics et parapublics	Propriétaires ou copropriétés d'immeuble ou foncier

ASSOCIATIONS, INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU HANDICAP	
Associations PMR (4 familles de handicap)	Commissions communales d'accessibilité

> > > L'identification des bénéficiaires

> > A partir des donnes brutes originelles du projet qualification du fichier pour identifier les prospects du projet :

> > contact de 125 employeurs pour au final obtenir une cible de 74 prospects

> > entreprises ayant des projets de déménagement à cours ou moyen terme

> > entreprises de services à domicile et ne disposant pas de locaux

> > entreprises comptant moins de 10 salariés sur site

>>> La phase diagnostic (2010-2012)

>> Résultats : 70 % des employeurs, regroupant 90 % des effectifs salariés, se sont engagés dans un diagnostic représentant environ 250 000 m2

>> Au delà des résultats positifs il est intéressant d'examiner les motifs de non adhésion des 30 % restant :

1. Le statut d'occupation de l'entreprise : les locataires ne se sentent pas concernés
2. Le type et l'âge de la construction : les entreprises occupant des bâtiments récents se croient accessibles
3. La taille de l'entreprise : l'absence de service RH, de moyens généraux, de service locaux… complique l'appropriation du dispositif par l'entreprise

>> Le diagnostic compte 3 temps :

1. Préaudit
2. Relevé d'obstacles (sous-traitance bureau d'études)
3. Restitution / identification des priorités

> > > La phase des Avant-projets (2011-2013)

> > Sur 53 diagnostics, 30 nécessitent d'être complétés par un AVP

> > 15 employeurs ont accepté de se projeter dans ces études de conception, étape parfois indispensable à la prise de décision (plans, estimation, incidences)

> > 15 employeurs n'ont pas pu ou voulu engager l'étude d'AVP, pourtant prise en charge à 100 % par Inovaccess. Quelques explications :

1. Le décideur n'est pas mobilisable : **éclatement des responsabilités entre occupant / gestionnaire technique / propriétaire investisseur**
2. **L'inertie des structures importantes** (entreprise multisites, siège décisionnel extérieur...) corroborée à l'importance financière des travaux à engager

> > Notre phase avant-projet compte 3 temps :

1. Définition du programme
2. Etudes d'APS (Avant-projet sommaire)
3. Etude d'APD (Avant-projet détaillé)

>>> La phase projet (2012-2013)

>> Sur 53 employeurs, 35 entreprises privées peuvent bénéficier de 1,2 M€ et 6 employeurs publics, du programme national d'accessibilité du FIPHFP

>> La participation financière d'Inovaccess pouvant atteindre 70 % et 150 000 € par opération, ne suffit pas pour engager les travaux :

1. **Pour certains employeurs l'accessibilité n'est pas un motif de travaux se suffisant à lui seul**
2. **L'obtention d'un accord de copropriété** conditionne la faisabilité
3. **L'impact des chantiers** en terme de perturbation et nuisances sur l'activité de l'occupant ainsi que l'incidence spatiale des aménagement

>> A ce stade :

1. 55 000 € engagés pour intervenir chez 2 employeurs
2. 4 autres projets susceptibles de bénéficier du plafond d'aide sont en cours de montage, non sans difficultés
3. Tous les travaux ne pourront être engagés d'ici juin 2013. Pour les projets les plus importants, Inovaccess propose une assistance en programmation :

   Ex: schéma voirie et signalétique pour le site du CEA comptant 30km de voies privées

> > > Les actions sur la voirie et l'espace public

> > Diagnostic poussé de l'accessibilité de la voirie du périmètre

> > Intégration des données du diagnostic dans le Système d'Information Géographique

> > Depuis 2010, 188 000 € investi sur l'espace public par la Ville de Grenoble

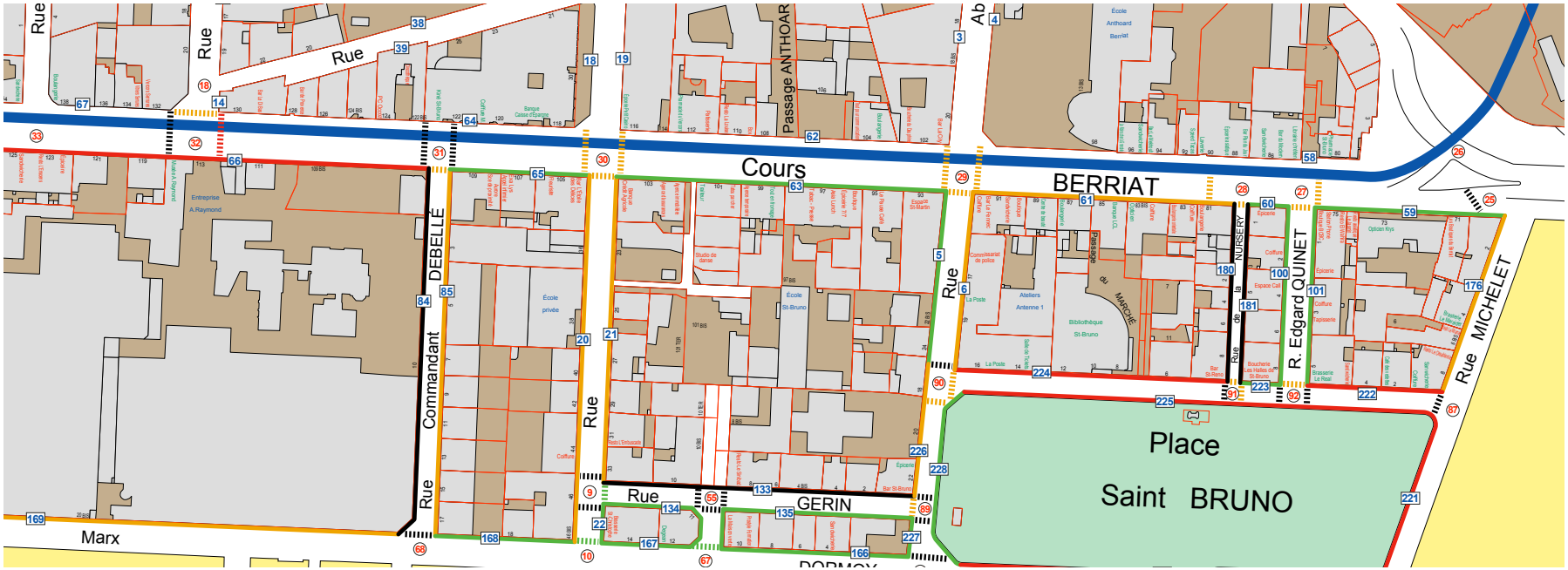

>>> Les actions sur la voirie et l'espace public

>> Réalisation d'une étude prospective sur l'interface trottoir / bâtiments sur l'artère commerçante principale du périmètre (question des seuils)

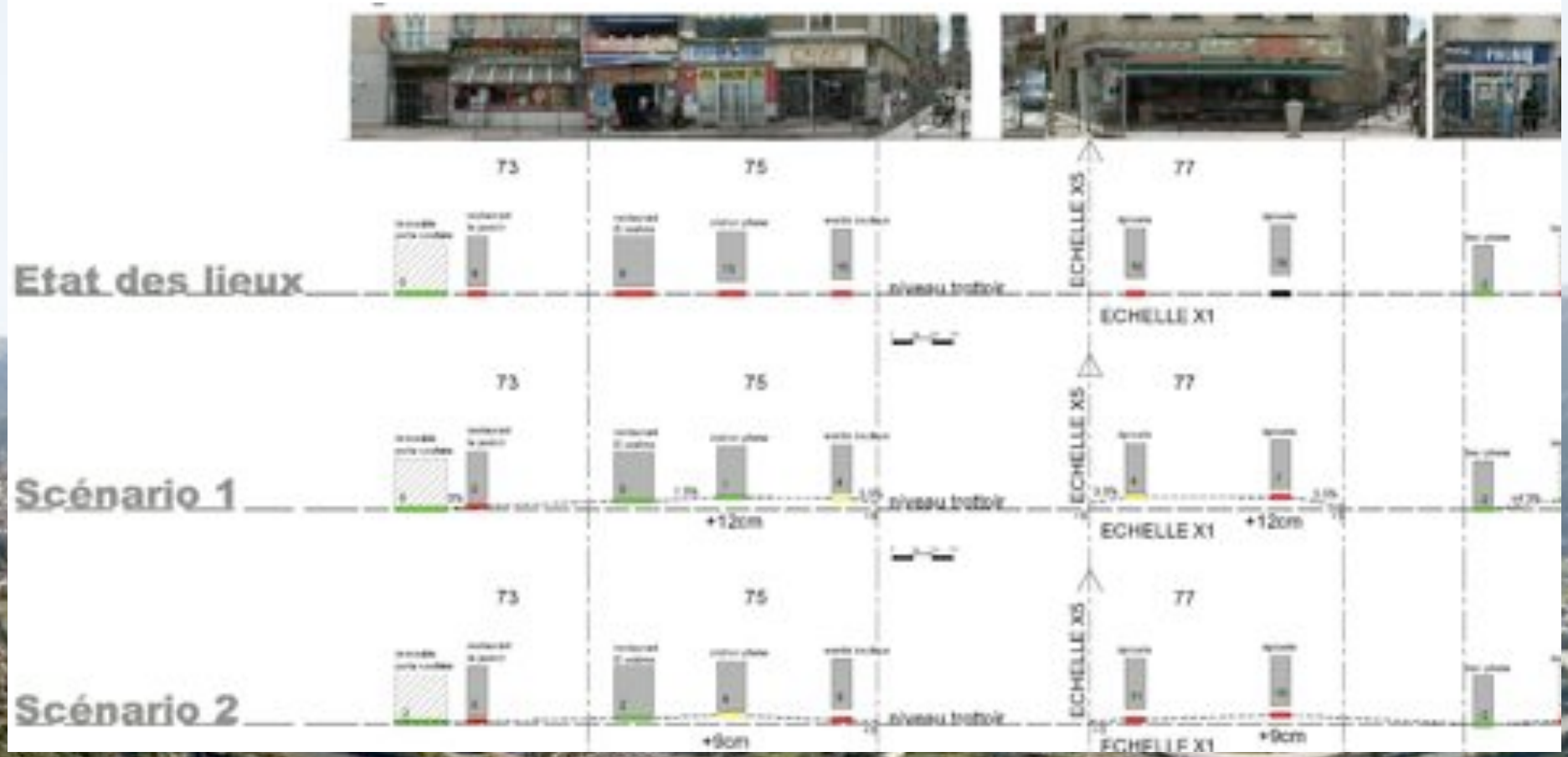

> > > Les relectures de plans

- > > Une dizaine de projets ont fait en outre, l'objet d'une expertise de relecture et d'optimisation sur plans
- > > Plus l'intervention s'opère tôt dans la conception, meilleure est l'intégration architecturale de l'accessibilité = diminution de l'impact économique
- > > Importance des relectures pour les ERT, seul environnement encore non borné par une règlementation opérationnelle (= arrêté)
- > > Un échange avec l'architecte, pas une imposition des solutions

- > > L'adhésion des employeurs est beaucoup plus forte et naturelle dans le cadre des projets en cours (création, extension ou de rénovation de bâtiments), car la démarche de travaux est déjà engagée

>>> Les relectures de projet

Exemple : nouvelle entrée site EPN campus

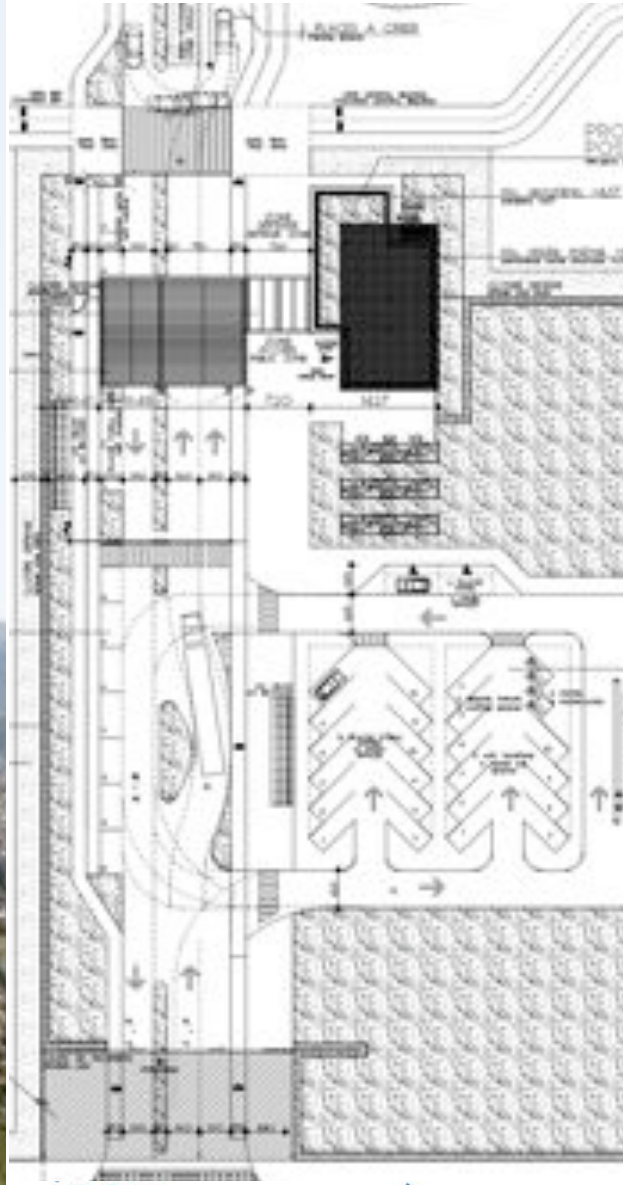

1. Reprise de trajectoire piétonnes, plus directes pour améliorer la lisibilité
2. Canalisation des circulations suivant besoins de repérage et de sureté
3. Alignement des tracés piétons en dehors des épures de giration
4. Relocalisation du mobilier en dehors des parcours garantis
5. Mise en contrastes des revêtement pour un guidage par le matériau
6. Traversées en plateau plutôt que traversées rabaissées
7. Allongement des places de stationnement adapté en long pour faciliter manœuvre et transfert à gauche ou à droite.

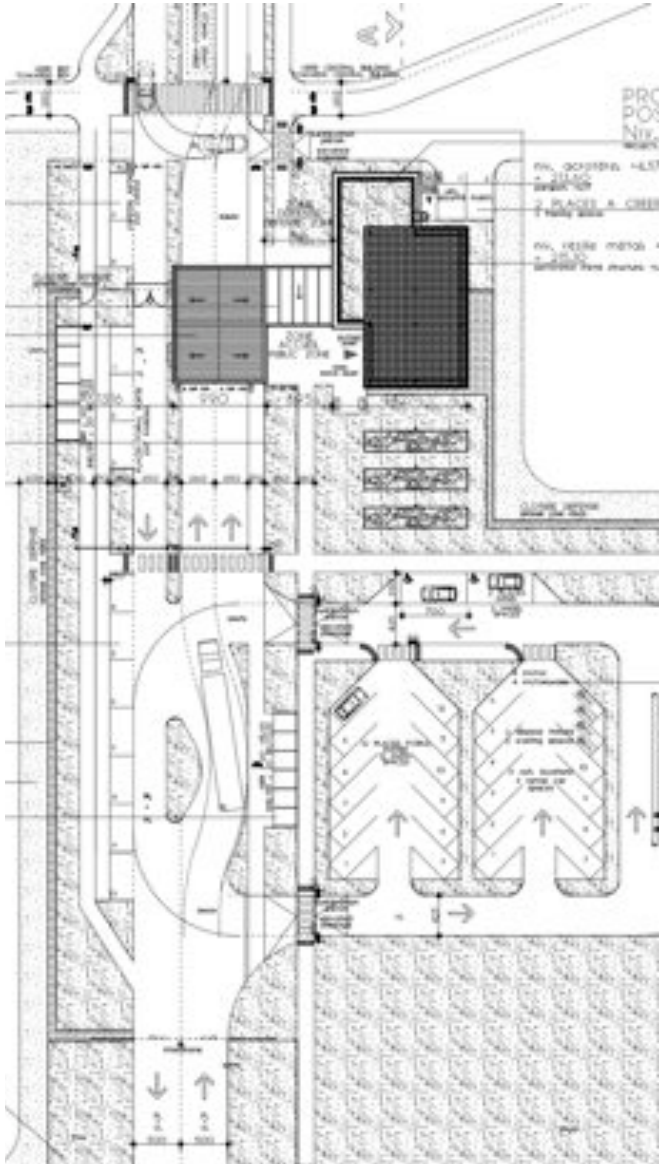

>>> INOVACCESS, après 2013

>> La poursuite du dispositif à Grenoble

>> La capitalisation des acquis de l'expérience :

1. une mission d'évaluation est confié au laboratoire PACTE de l'Université de Grenoble.

>> La diffusion des enseignements :

1. un colloque Inovaccess prévu à Grenoble les 1er et 2 octobre 2013
2. La publication d'un ouvrage de synthèse en partenariat avec le CERTU
3. Un projet d'exposition grand public